

► Ce qui va changer avec l'informatisation des professions médicales

## Une puce pour veiller sur D'ici à l'an 2000, 50 millions d'assurés sociaux recevront leur Votre santé

D'ici à l'an 2000, 50 millions d'assurés sociaux recevront leur première carte à puce Vitale. Ce projet, qui accompagne l'informatisation des médecins, accélérera les remboursements des soins. Tout en renforçant le contrôle des dépenses de santé.

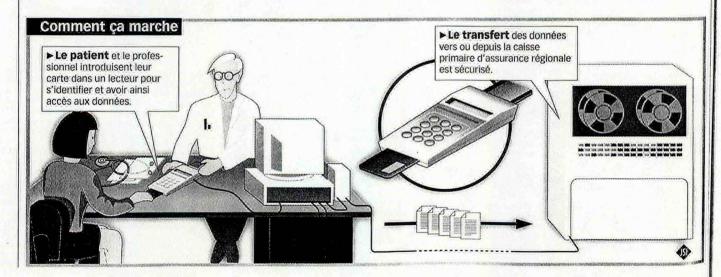
> ini les vignettes que l'on perd. Terminé les feuilles de soins que l'on oublie d'envoyer. Révolues, les longues heures de recherche d'un dossier médical égaré. Tout cela, grâce à une petite puce de silicium de quelques millimètres carrés, fixée sur une carte en plastique. La carte santé va peu à peu remplacer notre actuelle carte de sécurité sociale. Elle fera son apparition à la fin de cette année : dans un premier temps, 10 millions d'assurés sociaux recevront par courrier leur carte à puce, nommée Vitale. Ce passeport électronique dit de « première génération» sera expérimenté notamment à Vitré (35) et Charleville-Mézières (08). D'ici à l'an 2000, il se substituera dans sa version définitive au carnet de santé papier qui vient de nous être distribué. Dès lors, la présentation des cartes Vitale sera obligatoire pour accéder à une consul

tation. Contraignant? Admettons. Mais, en contrepartie, un certain nombre d'avantages y seront associés. «Nous n'avons plus de feuilles de soins à remplir ou à envoyer», jubile ainsi une patiente de Etrelles (35), un des sites pilotes de l'expérimentation. «Quant aux frais de consultation, ils seront plus rapidement remboursés : entre deux à trois jours au lieu de une à trois semaines!» témoigne, pour sa part, Roger Gasparetto, directeur adjoint de la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) des Ardennes, «Par ailleurs, le patient n'a plus à avancer la part prise en charge par la Sécurité sociale pour l'achat des médicaments», renchérit enfin Michel Pannet, pharmacien à Vivier-au-Court (08).

### Une feuille de soins électronique remplacera votre carnet de santé

Seule condition, il faut que les offieines, tout comme le médecin de famille, disposent des équipements nécessaires pour créer des feuilles de soins électroniques (FSE). A savoir : un poste informatique doté d'un logiciel labellisé Sesam-Vital, qui devra être raccordé, d'une part, à un modem spécifique et, d'autre part, à un lecteur où seront glissées la carte du patient et celle du praticien.

«6000 professionnels de santé devraient recevoir d'ici peu à Blois (41), Strasbourg (67) et Mâcon (71) leur première carte professionnelle de santé (CPS)», annonce Gilles Taib, directeur du GIP-CPS (Groupement d'intérêt public). Ce dernier est partenaire du GIE (Groupement d'intérêt économique) Sesam-Vitale, maître d'œuvre du projet Sesam-Vitale qui vise le «zéro papier» en informatisant les transactions entre les professionnels de la santé, les assurés sociaux et les CPAM. L'acronyme Sesam signifie en effet : système électronique de saisie de l'assurance maladie. Evidemment, ce projet vise également à distribuer à chaque assuré la carte à puce Vitale, et aux professionnels la carte CPS. Cette dernière est dotée d'un microprocesseur, dont le système d'exploitation a été réalisé par Schlumberger. Elle dispose d'une capacité mémoire de 4 ko, et contient deux algorithmes de chiffrement (dont l'un est développé par Sagem) qui sécurisent l'envoi, l'intégrité et la confidentialité des données transmises vers les CPAM.



### À quoi sert la carte Vitale Grâce aux données occasion, un médecin, ou stockées dans sa mémoire, un chirurgien, peut avoir plus efficace des

stace aux donnees stockées dans sa mémoire, elle identifie chaque assuré social, et permet au professionnel de la santé (médecin, pharmacien, etc.) d'accéder au dossier médical informatique de son possesseur.

► Un dossier médical mémorisé A chaque occasion, un médecin, ou un chirurgien, peut avoir accès directement aux renseignements de première urgence (groupe sanguin, allergies...) comme aux

des actes médicaux (radiographies, scanners, examens, etc.). Ce qui permet un contrôle plus efficace des dépenses et une détection des abus.

dépenses

On évite la répétition

► Des remboursements plus rapides

Les feuilles de maladie sont directement transmises par le médecin au serveur du centre de sécurité sociale dont dépend l'assuré. Le remboursement des différentes prestations est ainsi effectué plus rapidement.

<u>La carte</u> du patient

ii it

t

le

à

Is

ar

10

nt

int

ui

la

es

▶ La carte Vitale contient les nom et prénom de l'assuré, le numéro, le régime et la caisse de sécurité sociale, la couverture de base et complémentaire, le taux de prise en charge. Une version ultérieure de la carte, diffusée dès l'an 2000, comprendra en plus un volet médical. Tout cela stocké dans 4 ko, soit 8 pages de texte. La carte du professionnel de la santé

▶ La carte du professionnel contient son nom, son numéro d'identification professionnel (dit numéro Adeli), sa profession, sa spécialité, son lieu d'exercice et son secteur d'activité. Cette carte est dotée d'un microprocesseur, dont le système d'exploitation a été réalisé par Schlumberger. Elle dispose d'une mémoire de stockage réinscriptible de technologie E2PROM et d'une capacité de 4 ko. Elle contient deux algorithmes de chiffrement (dont l'un est développé par la Sagem), qui sécurisent l'envoi, l'intégrité et la confidentialité des données transmises vers ou depuis les caisses primaires d'assurance maladie (CPAM).

«Je reçois par modem les résultats d'analyses.»

Charles-Antoine Percheron, médecin généraliste à Etrelles (35)
«La carte Vitale et, plus généralement, l'informatisation de l'ensemble des professions médicales offrent d'étonnantes perspectives pour l'avenir. Cela peut être, par exemple, un gain de temps : au moment même où je vous parle, je reçois par modem les résultats d'examen que j'ai demandés à un laboratoire d'analyses. Ça, c'est formidable! Mais, dans un premier temps, il faut le reconnaître, cela nous cause aussi quelques difficultés. Ainsi, il n'est pas toujours simple d'expliquer à nos patients que la carte n'est pas un moyen de paiement, mais plutôt un moyen de remboursement!»

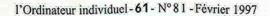
La carte Vitale, qui comprend aussi un algorithme de chiffrement, comporte très peu de renseignements. Cependant, on y trouve le nom de l'utilisateur, son numéro de sécurité sociale, l'identité de ses ayants droit, les références de sa caisse de sécurité sociale, son régime complémentaire et le taux de prise en charge. Ces informations sont stockées sur le microprocesseur de la carte dont la capacité est également de 4ko.

Pourvu d'un système d'exploitation fourni par Bull, ce microprocesseur contient environ huit pages de texte. Comme la puce est réinscriptible, le patient pourra en cas de besoin réactualiser les données — après l'envoi des justificatifs administratifs — auprès de bornes de téléchargement, implantées notamment dans les centres de sécurité sociale. Mais on peut imaginer qu'à terme le médecin puisse faire les mises à jour à partir de son propre poste, en consultant les bases de données administratives. On en est encore loin.

Pour l'heure, le médecin se contente de créer sa feuille de soins électronique (FSE) avec un logiciel spécifique Sesam-Vital. Il y inscrit la nature de l'acte, le prix et la date de la consultation. Une fois la saisie terminée, le professionnel transmet directement, par l'intermédiaire d'un modem, sa feuille de soins à la caisse primaire d'assurance maladie.

### Déjà 500 000 cartes Vitale distribuées

Cela fait plus de trois ans que le scénario est éprouvé. 500 000 cartes Vitale ont déjà été distribuées par les caisses d'assurance maladie sur quatre sites d'expérimentation : Rennes (35), Bayonne (64), Boulogne (62) et Charleville-Mézières (08), où l'opération associe cette fois des pharmaciens. Premier constat des médecins : la carte à puce rallonge le temps de la saisie. «A la main, cela prenait dix secondes. Désormais, il faut compter trente à quarante-cinq secondes», estime le docteur Percheron qui a reçu, comme ses autres confrères, une aide de 30 000 F au titre de l'expérimentation, pour s'équiper en micro-informatique. Il faut savoir que les professions médicales sont très peu informatisées en France. Seuls 10 à 15% des 120000 médecins libéraux ont un ordinateur (60 % de PC et 40% de Mac). Et encore,



### Après la carte de sécurité sociale et le carnet de santé, voici la carte à puce Vitale

ils ne s'en servent pas toujours pour un usage professionnel...

Cela dit, ce pourcentage devrait augmenter. Puisque, à défaut de s'équiper, les médecins seraient alors sanctionnés de 1 à 2 F par feuille après le 31 décembre 1998, comme le prévoient les ordonnances d'Alain Juppé du 24 avril 1996. En revanche, l'achat d'un micro-ordinateur et d'un logiciel de gestion sera aidé par l'assurance maladie à hauteur de 7000 F jusqu'à la fin de l'année. Les frais de communication, eux, seront intégralement remboursés.

### Des dispositions onéreuses pour contrôler et réduire les dépenses de santé

L'introduction de la carte à puce dans notre système de santé coûtera à l'Etat pas moins de 4 milliards de francs. Dont 1,8 milliard pour les cartes, et 900 millions de francs pour équiper d'un modem et d'un lecteur de cartes les quelque 600 000 médecins, chirurgiens-dentistes, infirmiers, kinésithérapeutes. Sans compter les autres professionnels de santé qui travaillent en secteur hospitalier.

On s'en doute, de telles dispositions ne visent pas seulement à accélérer le remboursement des feuilles de soins. Il ambitionne surtout de contrôler et de réduire les dépenses de santé en automatisant, notamment, le traitement administratif des feuilles de soins, dont la saisie manuelle coûte 37F par feuille. Un travail de titan puisque, d'ici à l'an 2000, la barre du milliard d'imprimés traités par an devrait être franchie. Actuellement, le travail de saisie occupe 34 000 agents «liquidateurs» (c'est le nom qu'on leur donne dans l'Administration). Grâce à la télétransmission des feuilles de soins, la CNAM espère supprimer 8 700 postes. Mais elle compte augmenter le nombre de contrôleurs chargés d'analyser les données informatiques pour y détecter les abus.

# Quand sera diffusée Vitale?

1997 : cartes de première génération 1997 : cartes de deuxième génération

1998 : cartes de deuxième génération

## Comment les informations sont protégées

► La carte Vitale, tout comme celle du professionnel de la santé, contient un algorithme de cryptage qui permet de sécuriser l'envoi et la confidentialité de la feuille de soins électronique. En cas de perte de la carte, un nouvel exemplaire est envoyé dans les huit à dix jours. Pour la deuxième génération de cartes Vitale (Vitale 2), il y aura deux algorithmes (RSA et A3S : Algorithme de sécurité sanitaire et social. A3S est développé par la Sagem et les droits ont été rachetés par le GIP-CPS).

Les économies escomptées ont poussé le gouvernement d'Alain Juppé à accélérer le déploiement de la carte Vitale dès la fin 1997, à travers 62 caisses regroupées en zones géographiques homogènes : elles recouvrent une large partie du Sud-Ouest, de la région Nord, ainsi que la Bretagne. Dès 1998, cette carte sera distribuée à grande échelle. Au terme du projet Sesam-Vitale prévu fin 1999, les 56 millions d'assurés sociaux devraient tous être équipés. Si Sesam-Vitale reçoit un accueil

favorable du coté des assurés sociaux et des pays voisins (un accord vient d'être conclu avec l'Allemagne pour harmoniser l'accès aux soins), il soulève quelques remarques, sinon de fortes réserves chez les professionnels de la santé. A commencer par les pharmaciens. Michel Pannet, dont l'officine est située dans les Ardennes, déplore le fait que, chaque soir, il perd une heure à télétransmettre les feuilles de soins électroniques pour se faire rembourser. Sans compter que certains ont dû investir massivement dans le renouvellement de leur informatique. Comme en témoigne Gérard Griselhouber, pharmacien à Bogny-sur-Meuse (08), qui a consacré 75 000 F - dont 30 000 F ont été remboursés par la CPAM des Ardennes au titre de l'expérimentation - pour raccorder deux postes informatiques sur son unité centrale. Du côté des médecins, le surplus administratif causé par la carte a amené certains praticiens à arrêter l'expérimentation.

### Des assurances complémentaires sceptiques face au projet de les associer à la carte santé

FLOOR (CO-RC LE LOGIC (ACHITEC DE VOS I SOURIS. REF. 20

Enfin, dans les rangs des assurances complémentaires, le scepticisme, là aussi, est parfois de mise. «Cela fait près de vingt ans que l'on entend parler de ce projet d'informatiser les cabinets pour alléger la saisie. Mais c'est une gageure de croire qu'en si peu de temps on va pouvoir mener à bien l'opération», vitupère Roger Millot, directeur adjoint du secteur santé au GAP (Groupement des assurances de personnes). Cet organisme rassemble 140 sociétés et 2 caisses de régime obligatoire. Il est à l'origine des cartes Santé Pharma (plus de 3 millions d'exemplaires en circulation). Ces cartes dispensent leurs détenteurs de payer leurs médicaments, qui seront remboursés directement par les mutuelles. La proposition faite à ces dernières de loger leurs données dans la carte Vitale aurait deux avantages. D'une part, il n'y aurait plus qu'une seule carte. D'autre part, cela permettrait au patient de recevoir plus rapidement le remboursement des soins par les mutuelles. A condition de ne pas perdre le précieux objet...

Eliane Kan et Isabelle Petit